

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du territoire  
et de la décentralisation

## Direction générale de l'aviation civile

### Arrêté du 24 février 2025 portant nomination au conseil médical de l'aéronautique civile

NOR : ATDA2503835A  
(Texte non paru au Journal officiel)

#### **Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,**

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 6511-8, R. 6511-15 et R. 6511-16 ;

Sur proposition du ministre de la défense en date du 31 janvier 2025 ;

Sur proposition de la CFDT en date du 6 janvier 2025 ;

Sur proposition du SNPAC en date du 6 janvier 2025 ;

Sur proposition de l'UNSA en date du 8 janvier 2025 ;

Sur proposition du SCARA en date du 12 janvier 2025 ;

Sur proposition de la CGT en date du 14 janvier 2025 ;

Sur proposition du SNPAC en date du 16 janvier 2025 ;

Sur proposition de la FNAM en date du 24 janvier 2025 ;

Sur proposition de l'UNAC en date du 27 janvier 2025 ;

Sur proposition du CNFAS en date du 31 janvier 2025 ;

Sur proposition du SNPL en date du 7 février 2025,

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Conformément à l'article R. 6511-15 du code des transports, les personnes désignées ci-après sont nommées, pour une durée de trois ans à compter du 17 mars 2025, membres du conseil médical de l'aéronautique civile :

1° Membres choisis parmi les docteurs en médecine particulièrement qualifiés dans une des disciplines essentielles à la médecine aéronautique :

M. le professeur Jean-Louis BOURGES ;

M. le docteur Thierry EYDOUX ;

M. le professeur Jean-Pierre GOURBAT ;

M. le professeur Claude LE FEUVRE ;  
M. le professeur Henri MAROTTE ;  
M. le professeur Eric PERRIER ;  
M. le professeur Alain SAUTET.

2° Membre désigné sur proposition du ministre de la défense :

M. le médecin général Didier DELAGE.

3° Membre désigné sur proposition des fédérations françaises aéronautiques et sportives :

M. le docteur Jacques LAURAC.

4° Membres désignés sur proposition des organisations représentant les entreprises de transport aérien :

M. le docteur Vincent FEUILLIE ;  
M. le professeur Jacques SOUDANT.

5° Membres désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives des personnels navigants de l'aviation civile :

M. le docteur Alain BURY ;  
M. le docteur Frédéric CRABIER.

## **Article 2**

En application de l'article R. 6511-16 du code des transports, les personnes désignées ci-après sont nommées, pour une durée de trois ans à compter du 17 mars 2025, respectivement président et vice-président du conseil médical de l'aéronautique civile :

Président : M. le docteur Patrick RODRIGUEZ-REDINGTON ;  
Vice-président : M. le professeur Frédéric ADNET.

## **Article 3**

L'arrêté du 11 février 2022 portant nomination au conseil médical de l'aéronautique civile est abrogé.

## **Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur le 17 mars 2025.

## **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 24 février 2025

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'aviation civile

D. CAZÉ